



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable



Conseil Supérieur de la Pêche
Protection des milieux aquatiques

**Brigade Départementale de la Moselle et
Délégation Régionale de Metz**

DIFFUSION :

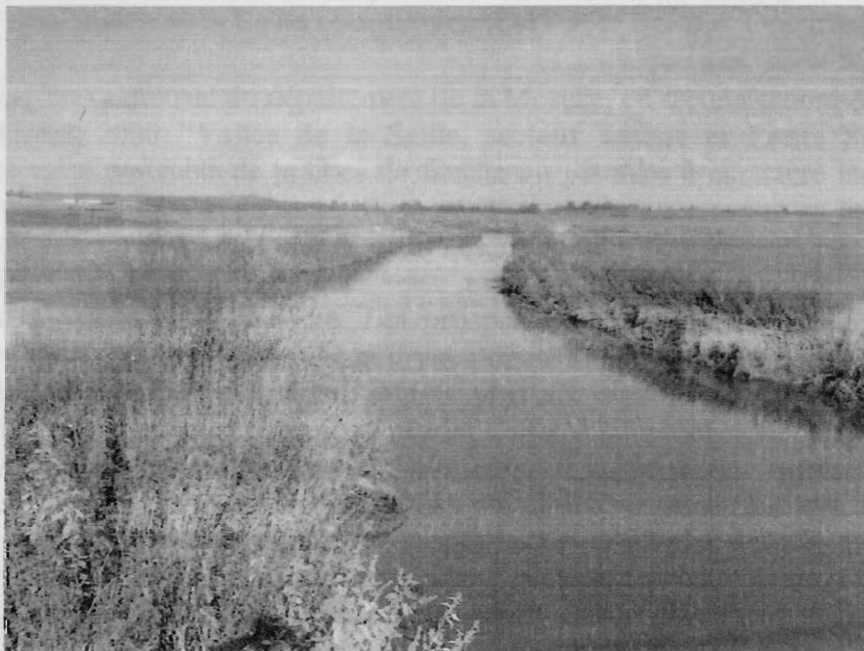
10 exemplaires
10 exemplaires
10 exemplaires
10 exemplaires

Recherche des espèces de poissons
d'intérêt communautaire

du site Natura 2000 n°FR4100232

« Vallée de la Seille secteur amont et Petite Seille »

Département de la Moselle



La Seille à MOYENVIC 157 CSP - BD 57 - 2006

Décembre 2006

Conseil supérieur de la pêche – Brigade départementale de la Moselle
4 Rue du Moulin 57000 METZ-MAGNY

Tel : 03.87.38.84.94. portable : 06.72.08.10.81. bd57@csp.ecologie.gouv.fr

TITRE : Recherche des espèces de poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000 n°FR4100232, « Vallée de la Seille secteur amont et Petite Seille », Département de la Moselle.

Résumé : Situé au centre sud du département de la Moselle, en secteur amont du bassin de la Seille, le site NATURA 2000 "**Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille**" (FR4100232) comprend un vaste ensemble de prairies de fauche ou pâturées à caractère inondable. Son intérêt écologique majeur est dû à la présence d'une végétation très intéressante en lit majeur incluant des espèces halophiles. Le CSP a été chargé de la description des peuplements piscicoles et notamment de rechercher par pêches électriques des espèces piscicoles d'intérêt communautaire en l'occurrence le chabot et la bouvière. Les prospections réalisées font état d'une population de chabot dont l'abondance est marginale, et d'une population de bouvière dont l'abondance est faible à moyen. Enfin les pêches ont mis au jour la présence significative de la Loche de rivière sur l'ensemble des parcours prospectés. Les résultats sont à rapprocher de la qualité écologique du milieu aquatique dont les eaux et la morphologie du lit et des berges accusent des perturbations fortes liées en grandes parties aux dégradations physiques survenues à partie du XIX^{ème} siècle par des travaux lourds, et également aux rejets organiques multiples actuels provenant du secteur agricole et urbain dont les effets contribuent à l'eutrophisation de cette rivière.

Ce document doit être référencé comme suit :

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PÊCHE, 2006. Recherche des espèces de poissons d'intérêt communautaire du site Natura 2000 n°FR4100232, Vallée de la Seille, Département de la Moselle. Conseil Supérieur de la Pêche, Brigade départementale de la Moselle ; 20 p + annexes.

MOTS-CLES : Seille, Natura 2000, zones humides, bouvière, loche de rivière, chabot, étude piscicole

SOMMAIRE

	Pages
PREAMBULE	3
1) PRESENTATION DU SITE	3 et 4
2) METHODOLOGIE	5
2-1) Matériel et méthodes	
2-2) Choix des stations et caractéristiques	
2-3) Espèces au statut de protection particulier	
2-3-1) Rappel réglementaire	
2-3-2) Rappel des exigences biologiques des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats	
4) RESULTATS	14
4-1) Réalisation des pêches	
4-1-1) Richesse spécifique	
4-1-2) Densité	
4-1-3) Biomasse	
4-1-4) Peuplement piscicole	
4-2-5) Les espèces d'intérêt communautaire	
4-2-6) Autres espèces piscicoles	
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	20
ANNEXES	
Annexe 1 : Fiche ROM (Réseau d'Observation des Milieux) du contexte piscicole Seille (<i>perturbations et impacts 2002</i>)	
Annexe 2 : Fiches espèces	
Annexe 3 : Tableau synthétique des effectifs de poissons sur les cinq stations prospectées.	
Annexe 4 : Liste des cours d'eau prospectés sur le territoire national avec captures de loches de rivière	
Annexe 5 : Tableaux généraux des résultats de pêche sur le site NATURA "Vallée de la Seille. secteur amont et Petite Seille"	

PREAMBULE

Les objectifs de gestion par habitat et par espèce pour le long terme implique une bonne connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dont la présence peut justifier la désignation de Zones Spéciales de Conservation au titre du réseau écologique européen NATURA 2000. Les investigations techniques de recherche de la faune piscicole exige une prospection particulière par pêches à l'électricité dites "pêches scientifiques".

Dans ce cadre, le document d'objectifs du site "Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille", fixe en son paragraphe ES6 de *"réaliser une pêche électrique dans la Seille et ses affluents"*, ceci pour disposer de données sur la localisation et l'effectif des populations de Bouvière et de Chabot. Dans cette perspective, le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) a chargé le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) de la description des peuplements piscicoles sur le site NATURA 2000. Ces informations permettront, conjointement à l'inventaire des autres groupes d'espèces animales et végétales et des habitats d'intérêt communautaire, d'apporter des propositions de gestion notamment pour la préservation et l'amélioration de la qualité de ces milieux.

Le Parc Naturel Régional de Lorraine a été désigné comme opérateur pour élaborer le document d'objectifs du site NATURA 2000 **"Vallée de la Seille, secteur amont et Petite Seille"** (FR4100232), avec la Chambre d'agriculture de Moselle comme co-opérateur pour l'animation et l'acquisition de données concernant l'activité agricole sur le site.

Une convention avec le CSP pour des sondages et inventaires piscicoles sur quatre stations est convenue en vue de la recherche des espèces aquatiques figurant à l'annexe II de la Directive Habitats (92-43 C.E.) et susceptibles d'être présentes sur le site, c'est-à-dire le chabot, et la bouvière. Les autres espèces patrimoniales trouvées lors de l'échantillonnage et visées tant par cette Directive que par d'autres textes, apporteront également des éléments importants à l'opérateur. Les résultats d'une pêche d'inventaire effectuée par le CSP en 2005 sur la commune de SALONNES située dans le périmètre du site viendront compléter les informations recueillies lors de cette campagne.

CONCLUSION

Cette étude a permis d'obtenir des éléments intéressants sur le peuplement piscicole de la Seille, et complémentaires des données existantes, notamment en ce qui concerne la présence d'espèces d'intérêt communautaire ou à valeur patrimoniale.

A partir de ces éléments, la bouvière peut être maintenue en qualification "C" « *site important pour cette espèce (inférieur à 2%)* » malgré des résultats faibles observés, ce qui permet toutefois de conserver les niveaux de recommandations du DOCOB en matières de projets de curages, ou de travaux hydrauliques similaires, auxquels il faut rappeler la nécessité d'établir un document d'incidence "NATURA" conformément à l'article L.414-4 du Code de l'Environnement. Ces recommandations et obligations en matière de travaux en lit mineur sont à redoubler du fait aujourd'hui de la "mise au jour" de la présence significative de la loche de rivière. Il apparaît opportun de la mentionner dans le DOCOB en y adjoignant des mesures de protection semblables à celles données pour la bouvière afin de sauvegarder les populations existantes sans doute très loin aujourd'hui de leur véritable niveau de population d'avant les grands travaux du XIX^{ème} siècle, la Loche de rivière étant inféodée au substrat du cours d'eau. La situation de ces espèces est également le reflet de la situation générale du peuplement piscicole, situation mauvaise laissant apparaître de très fortes disparités entre la représentation réelle du peuplement et le niveau de référence attendu pour cette zonation piscicole. En effet les peuplements piscicoles identifiés sur toutes les stations font apparaître une dominance d'espèces ubiquistes (tolérantes aux altérations du milieu aquatique), un déficit fort de poissons rhéophiles tels le barbeau et la vandoise, et une certaine absence d'espèces "carnassières" comme le brochet. La composante "poissons" de cet écosystème traduit les perturbations relevées et reconnues sur ce cours d'eau et affluents où pourtant des mesures de restauration et de sauvegarde devront être définies et appliquées pour répondre aux objectifs environnementaux prévus par la Directive Européenne cadre sur l'eau fixant pour 2015 l'objectif du "bon état écologique".

Enfin la Seille et la Petite Seille sont retenues à partir de 2007 pour des prospections par pêches-électriques dans le cadre du suivi des masses d'eau du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. Les données à recueillir alimenteront et consolideront les valeurs existantes mais permettront surtout de suivre l'évolution de ce milieu (masse d'eau au sens de la DCE) en vue d'y apporter une appréciation quant à l'objectif du "bon état écologique". L'objectif du "bon état écologique" passe par un incontournable effort de modification de l'hydromorphologie du cours d'eau en recherchant une diversification de la structure du lit tels l'aménagement de méandres, l'alternance de séquences de zones courantes et calmes, et la restauration d'une ripisylve en adéquation avec ce type de cours d'eau. Cet effort est à conjuguer avec les mesures prises dans le cadre des programmes de réduction des intrants organiques issus des rejets agricoles (Directive nitrates) et des rejets d'eaux résiduaires urbaines.